

Titre : Assurance décès

Voix off : L'assurance de personnes, c'est aussi l'assurance décès.

L'assurance décès est un contrat d'assurance de personnes qui garantit le versement d'un capital ou d'une rente à la ou les personnes que vous avez choisies en cas de décès à la suite d'une maladie ou d'un accident.

Vous définissez librement, en fonction de votre situation, le montant du capital.

Texte à l'image : Situation maritale, étude des enfants, situation professionnelle.

Voix off : En contrepartie, vous versez une cotisation qui tient compte de ce montant, de votre état de santé au moment de la souscription, de votre âge et du tarif en vigueur.

Le coût de l'assurance décès évolue avec votre âge, même si le montant de votre capital reste le même.

Ce type de contrat permet à la ou les personnes que vous avez désignées de financer les frais supplémentaires liés au décès et de donner toutes les chances aux projets de la famille de se réaliser.

Les capitaux prévus en cas de décès par la Sécurité sociale sont faibles. Et même en présence d'un contrat employeur, cela ne suffit pas toujours pour mettre financièrement ses proches à l'abri. L'étude de la situation familiale peut souvent laisser apparaître un besoin de capital décès complémentaire, notamment en présence d'enfants.

Il faut donc que chacun s'en préoccupe.

Choisir MAIF, c'est choisir une assurance décès plus accessible. Vous bénéficiez d'un tarif parmi les plus bas du marché*.

Texte à l'image : *Étude réalisée sur la base des tarifs 2023 recueillis par PROFIDEO auprès de 13 acteurs (panel de 15 contrats) proposant un contrat d'assurance décès. Tarif pour une personne non-fumeuse âgée de moins de 40 ans et pour un capital garanti de 40 000 €

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90 000 - 79038 Niort cedex 9.

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.

Entreprises régies par le code des assurances

[Logo MAIF]